



**PARTIE 2 – DÉCLARATION**

Vous devez respecter tout au long de votre période probatoire les conditions de délivrance d'un certificat de représentant, tel que stipulé à l'article 56 du [Règlement relatif à la délivrance et au renouvellement du certificat de représentant](#) de la [Loi sur la distribution de produits et services financiers](#).

1. Êtes-vous parrainé par un cabinet d'assurance inscrit à l'Autorité ou un établissement d'enseignement reconnu par l'Autorité?  Oui  Non

Si oui, nom de l'organisation : \_\_\_\_\_ N° de client à l'Autorité (s'il y a lieu) : \_\_\_\_\_

2. Détenez-vous un certificat de représentant actif dans une autre province?  Oui  Non

➔ Si oui, de quelle province : \_\_\_\_\_ Nombre d'années de pratique : \_\_\_\_\_

Dans quelle discipline ou catégorie de discipline : \_\_\_\_\_

3. Exercerez-vous d'autres activités (rémunérées ou non) dans un domaine différent de celui lié à votre pratique de représentant en même temps que d'être détenteur d'un certificat probatoire ou de représentant? - Vous pouvez répondre non à cette question, si votre autre activité découle d'un droit de pratique accordé par l'Autorité des marchés financiers ou d'un permis de courtier hypothécaire accordé par l'Organisme d'autoréglementation du courtage immobilier du Québec (OACIQ).  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez remplir et transmettre le **formulaire en cas de double emploi**.

➔ Avez-vous déjà déclaré cette autre activité?  Oui  Non

4. Êtes-vous membre d'un ordre professionnel?  Oui  Non

➔ Lequel? \_\_\_\_\_ Quel est votre numéro de membre? \_\_\_\_\_

➔ Exercez-vous des activités liées à cette profession?  Oui  Non

5. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous plaidé coupable, été déclaré coupable par un tribunal canadien ou étranger d'une infraction ou d'un acte criminel, fait l'objet de poursuites civiles en lien avec les activités de représentant ou fait l'objet de sanctions disciplinaires imposées par un comité de discipline? - Vous n'avez pas à répondre oui à cette question si vous avez été reconnu non coupable ou que les chefs d'accusation portés contre vous ont été retirés.  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez remplir et transmettre le **formulaire en cas de déclaration de culpabilité**

## Programme de qualification en assurance de personnes (PQAP)

6. Êtes-vous en défaut d'acquitter les amendes, dépens ou intérêts imposés par un comité de discipline ou par la Cour du Québec, siégeant en appel d'une décision de l'un de ces comités ou êtes-vous en défaut d'acquitter les amendes reliées à la commission d'une infraction en vertu des lois et code suivant : *Loi sur la distribution de produits et services financier*, RLRQ , c. D-9.2; ancienne *Loi sur les intermédiaires de marché*, RLRQ , c. I-15.1; ancienne *Loi sur le courtage immobilier*, RLRQ , c. C-73.1 ; *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ , c. V-1.1 ; *Code des professions*, RLRQ , c. C-26?  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez annexer les détails à votre demande.

7. Depuis votre dernière déclaration, avez-vous vu votre certificat ou votre droit de pratique suspendu, radié, révoqué, assorti de restrictions/conditions, ou avez-vous déjà été exclu soit par un comité de discipline soit par un organisme du Québec, d'une autre province ou d'un autre État chargé de la surveillance et du contrôle des personnes agissant à titre de représentant, dans une discipline / catégorie encadrée par la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ , c. D-9.2; ou par la *Loi sur les valeurs mobilières*, RLRQ, c. V-1.1?  Oui  Non

➔ N° de décision : \_\_\_\_\_ Date : \_\_\_\_\_

➔ Nom du décideur : \_\_\_\_\_ Discipline / catégorie : \_\_\_\_\_

8. Depuis votre dernière déclaration, êtes-vous ou avez-vous fait faillite, fait cession de vos biens ou été sous le coup d'une ordonnance de séquestre prononcée en vertu de la *Loi sur la faillite et l'insolvabilité*, L.R.C. (1985), c. B-3?  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez remplir et transmettre le **formulaire en cas de faillite**.

9. Êtes-vous sous un régime de protection de tutelle, de curatelle ou de conseiller au majeur? (Le régime de protection est un mécanisme prévu par la loi pour protéger les personnes frappées d'une incapacité juridique. Le superviseur n'est pas considéré comme un tuteur, un curateur ou un conseiller au majeur).  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez annexer les détails à votre demande.

10. Avez-vous déjà été administrateur, dirigeant ou associé d'un cabinet ou d'une société autonome dont l'inscription a été radiée en vertu de la *Loi sur la distribution de produits et services financiers*, RLRQ , c. D-9.2?  Oui  Non

➔ Si vous avez répondu **oui**, veuillez annexer les détails à votre demande.

### PARTIE 3 – OBJECTIF DE LA DEMANDE

Veillez indiquer l'objectif de votre demande.

- Autorisation d'inscription aux examens pour un premier certificat
- Ajout de discipline ou de catégorie de discipline à un certificat
- Remise en vigueur d'un certificat
- Autorisation à l'examen Déontologie et pratique professionnelle de l'assurance de personnes et de l'assurance collective de personnes Hors- Québec (01-112)

### PARTIE 4 – CHOIX DE LA DISCIPLINE OU DE LA CATÉGORIE DE DISCIPLINE

- Assurance de personnes
- Assurance contre la maladie ou les accidents
- Assurance collective de personnes  
(Régimes d'assurance collective et Régimes de rentes collectives)
- Régimes d'assurance collective
- Régimes de rentes collectives

### PARTIE 5 – EXIGENCE PARTICULIÈRE RELIÉE AU PQAP

#### Note

*Nous vous rappelons que la formation minimale est valide pour une période de 1 an à compter de sa réussite. Lorsqu'elle est expirée, le postulant doit s'inscrire et réussir de nouveau une formation reconnue par l'Autorité, puis il doit soumettre une nouvelle demande d'autorisation d'inscription aux examens.*

Afin de nous permettre de valider que votre prestataire de cours a déjà confirmé que vous avez réussi la formation avec succès, veuillez saisir le numéro du Registre canadien des participants en assurance (RCPA).

Numéro RCPA	
-------------	--

**PARTIE 6 – PREUVE D'IDENTITÉ CANADIENNE VALIDE**

**Note**

---

*Si la preuve d'identité a déjà été fournie avec une demande antérieure, il n'est pas nécessaire de la transmettre de nouveau.*

Veillez cocher et annexer à ce formulaire la photocopie d'une des **preuves d'identité valides** requises. Prenez note qu'une demande incomplète occasionne des délais de traitement additionnels.

- Carte ou certificat de citoyenneté canadienne;
- Carte de résident permanent;
- Certificat de naissance;
- Passeport canadien;
- Fiche relative au droit d'établissement;
- Permis de travail canadien.



